



## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 10  
Convocation du 9 décembre 2021

Maire : M. Eric GRALL  
Secrétaire de séance : M. Cyrille SEITE

L'an deux mil vingt-et-un, le seize du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de l'ÎLE-DE-BATZ, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GRALL Éric, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Éric GRALL, Jacky PRIGENT, Armand GLIDIC, David TANGUY, Brigitte SIREDEY, Alexia CRÉACH, Jean-Luc GAURICHON, Christine PORTANELLI, Cyrille SÉITÉ, René ROSE.

Absents excusés : -

Absents : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2021
2. Choix de la filière de traitement dans le cadre du projet de création de la nouvelle station d'épuration
3. Tarifs communaux 2022
4. Budget de la commune : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %
5. Fonds de concours pour actions vélo 2021
6. Création d'un poste d'agent technique polyvalent
7. Rapport sur l'eau 2020

**1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2021**

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 transmis par courriel le 9 décembre 2021 et qui doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers municipaux adoptent ledit procès-verbal à l'unanimité.

---

**2. Choix de la filière de traitement dans le cadre du projet de création de la nouvelle station d'épuration**  
**Délibération n° 2021-053**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- entérine le choix de la filière « **boues activées avec lits plantés de roseaux** » pour la construction d'une station d'épuration d'une capacité d'épuration de **2 200 EH** ; selon les modalités de financement définies dans l'avant-projet joint à la présente.

- décide de solliciter à ce titre les subventions suivantes auprès de :

- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- l'Etat
- le département du Finistère
- tout autre organisme financeur

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération d'un montant de 2 287 000 € HT financé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Maîtrise d'œuvre	% mo	Travaux	% travaux	Total subventions
Travaux programme complet	2 088 000,00 €	Etat :	50 000,00 €	62,50%	235 000,00 €	10,65%	285 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	80 000,00 €	DSIL 2020 - 2022					
Aléas	80 000,00 €						
Intervenants connexes	39 000,00 €	Etat :			400 000,00 €	18,12%	400 000,00 €
		DER 2022					
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		0,00%	882 000,00 €	39,96%	882 000,00 €
<b>Sous-total travaux</b>	<b>2 207 000,00 €</b>						
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>	<b>80 000,00 €</b>	Département du Finistère		0,00%	220 500,00 €	9,99%	220 500,00 €
		<b>Sous-total financement</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>62,50%</b>	<b>1 737 500,00 €</b>	<b>78,73%</b>	<b>1 787 500,00 €</b>
		<b>Auto-financement communal</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>37,50%</b>	<b>469 500,00 €</b>	<b>21,27%</b>	<b>499 500,00 €</b>
<b>Total de l'opération HT</b>	<b>2 287 000,00 €</b>	<b>Total du financement des travaux HT</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 207 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 287 000,00 €</b>

- dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget du service de l'eau et de l'assainissement de 2022.

- donne pouvoir à M. Le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment de signer tout document se rapportant à cette opération.

### **3. Tarifs communaux 2022** **Délibération n° 2021-054**

Liste des tarifs	Tarifs votés 2022 en €
Cantine	
1 repas - de 4 ans	2,00
1 repas + de 4 ans	2,80
1 repas professeur de l'école publique Skole are Vugale	4,00

Photocopie et tirage imprimante	
A 4	0,20
A 3	0,40
Concession cimetièrre	
15 ans	105,00
30 ans	155,00
50 ans	255,00
Columbarium + prix concession	555,00
Matériels	
Tracto ou tracteur avec remorque - l'heure H.T.	60,00
Employé pour travaux divers - l'heure H.T.	40,00
Compresseur pour les particuliers (à titre exceptionnel) la journée	50,00
Eau et assainissement	
Branchement eau	750,00
Branchement assainissement	900,00
Contrôle raccordement assainissement	200,00
Frais d'ouverture ou fermeture service de l'eau	30,00
Frais de facturation intermédiaire	15,00
Remplacement compteur d'eau à la demande de l'abonné	150,00
Abonnement eau	44,00
Eau m3	2,10
Assainissement m3	2,10
Tracto - l'heure TTC	72,00
Employé - l'heure TTC	48,00
Droits de place	
Terrasses	60,00 le m <sup>2</sup> par an
Marché	20,00 pour 2ml par an
<b>Les délimitations des droits de terrasse non respectées entraîneront leurs suppressions purement et simplement</b>	
Locaux (montant annuel)	
SARL Transport de Fret	2.000,00
Médecin	1.129,00
Infirmiers	750,00
Local santé soins à la personne Ty Enez Vaz	100,00
Salles communales	
Ti Enez Vaz Expositions (semaine)	100,00
Ti Enez Vaz Réunions (jour)	100,00
Salle Ker Anna (jour)	100,00

Table + 4 chaises	2,00	
Musée du Phare	Adulte	Enfant (6 à 12 ans)
Tarif individuel	5,00	2,50
Pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	10,00	
Tarif groupes (tarif enfants + 2 accompagnateurs gratuits)	2,50 €/personne	
Visites guidées en nocturne (sur programmation) /personne	10,00	10,00
Spectacles, concerts et animations : tarif individuel	10,00	10,00
Redevance Terrain d'hébergement (par nuitée)		
Emplacement	2,50	
Enfant (10 à 16 ans)	1,00	
Adulte	2,78	

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil les tarifs communaux 2022, qui sont adoptés à la majorité des présents, M. Jacky Prigent ne prenant pas part.

#### **4. Budget de la commune : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %** **Délibération n° 2021-055**

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2021, qui s'élèvent à **741.656,03 €** (non compris le chapitre 16) :

Libellés	Chapitres/ Opérations	Prévu	25 %
Plateau multisports	130	180.000,00	45.000,00
Programme AIP Accueil des îles	139	180.000,00	45.000,00
Logement pour actifs	152	10.000,00	2.500,00
Opération réserve foncière	160	170.000,00	42.500,00
Programme de voirie 2021	161	160.000,00	40.000,00
Travaux bâtiments communaux	92	41.656,03	10.414,00
<b>Totaux</b>		<b>741.656,03 €</b>	<b>185.414,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 de la commune, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2021 soit **185.414,00 €**,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

#### **5. Fonds de concours pour actions vélo 2021** **Délibération n° 2021-056**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le Plan de financement pour cette action vélo 2021 ;
- Valide le montant du Fonds de concours d'un montant de 750,00 € à verser à Haut Léon Communauté pour l'acquisition de 10 supports pour stationnements vélos ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec Haut Léon Communauté pour le versement du Fonds de concours.

---

**6. Création d'un poste d'agent technique polyvalent**  
**Délibération n° 2021-057**

**⇒ Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour :

- Effectuer l'entretien et la maintenance du réseau d'eau et d'assainissement,
- Effectuer l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux,
- Participer à l'entretien et la maintenance de la voirie,
- Entretenir les installations et l'ensemble de la zone portuaire,
- Effectuer des activités occasionnelles,
- Ainsi que toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public.

**⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3

Vu le tableau des emplois

**DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

---

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 h 10.

A l'ÎLE-DE-BATZ, le 16 décembre 2021

Le Maire,  
Éric GRALL.

